



Association pour la Sauvegarde des Bois de Ballens et Environs (ASBBE)

ARGUMENTAIRE

« Pour une sauvegarde de nos forêts, de notre eau et du climat »

Les objectifs de l'ASBBE sont de mettre en avant les enjeux considérables que représentent les projets de gravières au Pied du Jura et d'attirer l'attention des Vaudoises et des Vaudois sur les conséquences à court et long terme de la destruction de forêts millénaires, du transport des matériaux de construction et de l'impact sur le climat local.

Table des matières

1.	<i>Destruction d'une forêt millénaire</i>	2
2.	<i>Impact sur le climat local</i>	4
3.	<i>Impact sur l'eau de source et l'approvisionnement des cours d'eau</i>	5
4.	<i>Non-respect des objectifs du Plan Climat Vaudois (PCV) à l'horizon de 2040</i>	6
	a. Réduction des émissions de gaz à effet de serre?	6
	b. Le transport	7
	c. Externalisation des nuisances	8
	d. Réduction de la consommation des ressources — économie circulaire:	10
5.	<i>En conclusion:</i>	11
6.	<i>Annexe: Espèces protégées</i>	12

1. Destruction d'une forêt millénaire

Les Bois de Ballens et ceux des Bougeries, sur la Commune d'Apples, s'inscrivent dans un réseau de forêts millénaires au Pied du Jura, parcourus par une nombreuse faune, entre le Jura et le bassin lémanique (réseaux écologiques cantonaux, territoires d'intérêt biologique supérieur). Ils constituent également un réservoir de biodiversité de nombreuses espèces végétales et animales menacées¹ (Liste rouge).

Le projet de gravière du Sépey dont il est question ici, sur la commune de Ballens, comprend 11 hectares de surface d'assolement (SDA)² et 43 hectares de forêt³. Le projet des Bougeries est la continuité de l'exploitation de la gravière des Délices à Apples (Léman Granulats SA) et implique plus du double, soit environ 90 hectares de forêt⁴. Par souci de simplicité, nous ne parlerons que du projet de gravière à Ballens et tout ce qui se dit dans ces lignes s'applique aussi bien à l'un qu'à l'autre projet.

Lors de la dernière glaciation de Würm il y a plusieurs dizaines de milliers d'années, les glaciers du Rhône et du Mont-Blanc ont déposé de grandes quantités d'alluvions, roches et graviers au Pied du Jura, constituant les principales réserves du canton de Vaud (80 %)⁵, en plus de celles du Chablais et des fonds du Léman et du lac de Neuchâtel. Les volumes dans cette région sont très importants et suscitent la convoitise des entreprises locales et multinationales de construction.

Pourquoi une gravière à Ballens? Le projet dit « Gravière du Sépey » (exploitant: Consortium du Boiron, constitué de Holcim SA, Lecoultré SA et Sagrave — Les Gravières de L'Isle) est en priorité 1, au même titre que quatre autres projets dans le canton (Les Bougeries à Apples, Gratteloup et Les Bulles à Cossonay et environs, Les Glareys à Ollon)⁶. Selon le Canton de Vaud, qui autorise ou pas les projets de gravières ou carrières, les granulats ou graviers ne peuvent être exploités que si l'épaisseur du gisement est importante, par rapport à la surface de forêt à raser.

Ce projet implique de raser 43 hectares de forêt, soit l'équivalent de 60 terrains de football, mais doit obligatoirement s'arrêter 2 mètres au-dessus du plus haut niveau décennal de la nappe phréatique⁷. Ainsi, la profondeur moyenne de la gravière sera de 20 à 25 mètres.

¹ Voir annexe 1 en fin de document (en cours)

² Surface estimée selon le guichet cartographique cantonal : <https://www.geo.vd.ch/>

³ Projet de gravière du Sépey, informations distribuées à la population de Ballens, décembre 2024

⁴ Estimation selon le guichet cartographique cantonal : <https://www.geo.vd.ch/>

⁵ Plan Directeur des Carrières PDCar2014 – page 8

⁶ Programme de Gestion des Carrières PGCar2024 – page 19

⁷ Loi et Ordonnance sur la Protection des Eaux : LEaux, art. 20 et OEaux art. 31, annexe 4

Selon les promoteurs, la coupe d'arbres se ferait en 5 tranches de 5-6 ans, suivie d'un comblement ultérieur avec des gravats après exploitation, puis une renaturation obligatoire.

Les biologistes estiment qu'il faudra entre 50 et 200 ans pour que la forêt se régénère et retrouve son état actuel⁸. D'autres spécialistes évaluent entre 120 et 240 ans le temps raisonnable et nécessaire pour qu'un « tel écosystème ne soit vraiment complet lorsque de très vieux arbres sont en phase de sénescence, avec tout le cortège microbiologique et de champignons que cela implique »⁹. Même si la surface de forêt détruite est replantée d'essences locales et d'autres résistantes au réchauffement climatique en cours, on estime qu'il faudra plus de temps pour que l'ensemble des milieux se régénère totalement et soit repeuplé (champignons, flore, amphibiens, insectes, etc.). Un milieu créé par l'humain est un milieu en déséquilibre qui devient trop souvent une zone de friches envahies par les espèces exotiques envahissantes (EEE). Enfin, la destruction d'un milieu forestier de plus de 5 hectares doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'OFEV.

Les Accords de Paris, signés en 2015 et ratifiés en 2017 par La Suisse, puis traduits dans les différentes lois approuvées par le Peuple (LCO2, LCI, LEN, etc.), nous incitent à atteindre la neutralité carbone en 2050. C'est dans 25 ans, ce qui représente une génération!

Alors que nous sommes émus et scandalisés par la destruction de la forêt d'Amazonie ou de Bornéo, nous accepterions la destruction d'une forêt millénaire à côté de chez nous? À l'heure actuelle, il est incompréhensible de projeter la coupe rase d'une forêt de 43 hectares, alors que les essences d'arbres les plus sensibles au réchauffement climatique se meurent à quelques kilomètres de là dans le Jura (5-10 % des épicéas sont déjà morts ou sur le point de l'être dans les pessières du Jura vaudois).

Enfin, cerise sur le gâteau et raison supplémentaire de s'opposer à un tel projet: les Bois de Ballens concernés par ce projet sont dans le périmètre du Parc naturel régional du Jura vaudois¹⁰ reconnu d'importance nationale depuis 2013 et dont les deux premières missions sont de « préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager » et de « renforcer des activités économiques fondées sur le développement durable ». À quoi bon faire un Parc naturel, une garantie à long terme de maintenir la biodiversité, si c'est pour en faire une gravière ou une carrière!

⁸ InfoFlora, statut de régénération des hêtraies mésophiles de basse altitude

⁹ Ernst Zürcher, communication personnelle et « Forêt primaire en Europe de l'Ouest » de l'Association Francis Hallé (voir document « État des lieux 2023 »)

¹⁰ www.parcjuravaudois.ch

2. Impact sur le climat local

L'impact sur le climat local est très souvent sous-estimé et on le découvre trop tard. Avec le réchauffement climatique de ces dernières années, la notion d'îlot de chaleur est devenue de très grande importance en raison des effets sur la santé de la population des villes lors des canicules estivales. Les villages de nos campagnes sont également touchés.

En Suisse, le réchauffement climatique a pu être mesuré très précisément et représente +2.7 °C entre 2014 et 2023 par rapport à la période préindustrielle. Cette augmentation pourrait atteindre +4 °C en 2050 si les émissions de gaz à effet de serre (GES) se poursuivent au rythme actuel¹¹.

Le rôle de la couverture de végétation, et plus particulièrement de forêts, est très bien connu des spécialistes pour atténuer les écarts extrêmes de température, et se vérifie à chaque balade en forêt. Grâce à l'évapotranspiration (un arbre évapore plusieurs centaines de litres d'eau quotidiennement au plus chaud de l'été), la température peut être abaissée de manière significative.

Selon l'analyse fine qui peut être faite sur le guichet cartographique cantonal¹², la différence de température peut atteindre, en été à 14 heures, environ 8 degrés entre le centre du village de Ballens et la forêt toute proche. Il est bien connu que l'ombre d'un arbre ou d'une forêt est salutaire en cas de fortes chaleurs. D'ailleurs, les principales villes de l'Arc lémanique ne s'y sont pas trompées, puisqu'elles plantent des arbres à tout va (et même dans des pots à Morges) et elles le font savoir¹³.

Les forêts remplissent un rôle crucial pour limiter l'emprise des vents lors de tempêtes, mais aussi de purification, de minéralisation et de réservoir d'eau par leurs systèmes racinaires (40 % de l'eau potable proviennent de nos forêts). Ce rôle a même pu être chiffré: les forêts contribuent pour 4 milliards de CHF chaque année à l'Économie suisse¹⁴.

Face à l'urgence climatique, le Canton se doit d'agir avec détermination¹⁵. Il veut encourager les communes vaudoises à recenser les arbres remarquables¹⁶ et à en planter pour réduire l'impact des canicules estivales sur la population (mesures d'accompagnement pour la santé publique). Il nous paraît donc contre-productif de promouvoir les arbres en ville tout en favorisant leur abattage dans les forêts de nos campagnes, accentuant ainsi encore davantage le fossé ville-campagne et l'inquiétude et la colère des habitants touchés par de tels projets.

¹¹ Plan climat vaudois 2^e génération – page 7

¹² Guichet cartographique cantonal : <https://www.geo.vd.ch/>

¹³ <https://www.morges.ch/vivre-a-morges/arbres/strategie-darborisation-et-de-vegetalisation-202297>

¹⁴ www.foretsuisse.ch

¹⁵ Plan climat vaudois 2^e génération – page 4

¹⁶ Google : recensement des arbres remarquables plan climat vaudois – fiche C12 (9 pages)

3. Impact sur l'eau de source et l'approvisionnement des cours d'eau

Il est frappant de constater que la naissance de notre association ASBBE coïncide avec les pluies diluviennes qui ont inondé et ravagé les rues de Morges le 26 juin 2024, soit au moment même où le préfet du district de Morges intimait l'évacuation des Bois de Ballens au mouvement Les Grondements des Terres. Ce rappel de la nature a été compris et entendu!

Les forêts du Pied du Jura font office de bassins naturels d'accumulation d'eau souterraine qui alimentent un grand nombre de sources, de ruisseaux et en eau potable de très grande qualité les communes situées en aval. L'exploitation de gravières aurait automatiquement un impact sur les capacités réduites des sols à filtrer l'eau, à la conserver et à la minéraliser.

La gravière serait à 1'200 m de quatre sources importantes: La Taillaz, les sources du Boiron, la source du Véry et la nappe phréatique du Pénezy¹⁷, qui fournissent de l'eau d'excellente qualité pour environ 5'000 habitants.

À moins de 100 m du projet de gravière se trouve un bas marais d'importance nationale, Le marais du Paudex, un lieu protégé avec une grande biodiversité. L'ensemble du projet de gravière représente environ 25 % de son bassin-versant (zone qui alimente le marais en eau)¹⁸. Par conséquent, il y a un risque élevé que celui-ci s'assèche en raison d'un manque d'eau provenant de la nappe phréatique située en amont (sous les Bois de Ballens).

Est-il encore nécessaire de rappeler combien l'eau est une ressource précieuse et de plus en plus rare?

À chaque période caniculaire, Ballens et les communes environnantes imposent des restrictions d'usage de l'eau (arrosage, piscine, etc.)¹⁹. Pour anticiper le manque d'eau à venir, elles cherchent de nouvelles sources à capter. Ainsi, la commune de Ballens, parmi 17 autres communes du district de Morges, étudie la possibilité de pomper l'eau du Léman pour irriguer 8'000 hectares.²⁰ Mais pourquoi alors détruire une forêt de 43 hectares, véritable réservoir naturel d'eau, gratuite en plus?

Comme nous avons pu le constater, il n'y a aucune information publique sur la circulation de l'eau souterraine dans les bois de Ballens et environs²¹. Quel serait l'impact de la gravière sur la qualité et la quantité d'eau des sources

¹⁷ [Carte hydrogéologique suisse](#)

¹⁸ Nos calculs à partir de données swisstopo : <https://www.bafu.admin.ch/marais> et <http://www.bafu.admin.ch/ezgg-ch>

¹⁹ Rapports de gestion et préavis publiques des communes concernées

²⁰ Ballens - rapport de gestion 2023 et 24 Heures : « Un projet d'irrigation géant pour anticiper la sécheresse » du 13.12 2024

²¹ Aussi bien les communes que le canton ont refusé de transmettre les résultats de leurs études à ce sujet

environnantes? Les études d'impact existent, mais l'information est dans les mains des exploitants, des mandataires, des Communes et du Canton.

Il est légitime que la population du district de Morges s'inquiète de l'approvisionnement futur en eau potable de sa commune. Mais, comme le disent nos politiques: « tout va bien, ne vous inquiétez pas, on gère... ». En revanche, quand il y aura des problèmes, plus personne ne sera là pour rendre des comptes.

4. Non-respect des objectifs du Plan Climat Vaudois (PCV) à l'horizon de 2040

a. Réduction des émissions de gaz à effet de serre?

Dans sa seconde édition du Plan Climat Vaudois de janvier 2025, les objectifs du Canton sont clairs: réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre (GES) produits par l'administration vaudoise, mais aussi par l'industrie et l'économie²². 50 à 60 % de réduction en 2030, soit dans 5 ans à l'heure d'écrire ces lignes.

Le Canton admet que ce sera difficile vu l'échéance très proche²³. Selon la nouvelle Loi fédérale sur le Climat et l'Innovation (LCI), acceptée par le peuple le 18 juin 2023 et les nouveaux articles constitutionnels vaudois, cette réduction est inscrite noir sur blanc: les émissions de GES doivent être réduites de 70 % en 2040 et de 100 % en 2050 par rapport à 1990.

Le Canton rappelle qu'un-e Vaudois-e est responsable de l'émission de 5 tonnes de CO₂ dans le canton et 10 tonnes hors du canton (voyages, biens produits à l'étranger, etc.)²⁴. Pour limiter l'augmentation à +1.5 °C dans 25 ans au niveau mondial, il faudrait que chaque habitant réduise très substantiellement ses émissions de 15 à 2 tonnes/an. Pour atteindre cet objectif, il faut réduire nos émissions de GES de 4 % chaque année! Comment allons-nous y parvenir? De tels projets de gravières vont tout à fait à l'opposé du bon sens et c'est pour cette raison qu'il faut les combattre.

Et c'est sans compter la disparition de la forêt qui remplit un rôle important de puits de carbone (séquestration du CO₂ par les arbres), du relargage du gaz carbonique par le sol décapé (environ 2 mètres de sol forestier et d'humus) et rejeté lors de l'extraction du gravier. En effet, on estime à 2 tonnes de CO₂ qui sont séquestrées par hectare de forêt et par année²⁵. Ainsi, la disparition de la forêt à Ballens empêcherait 2'500 tonnes de gaz carbonique d'être absorbées pendant les 30 ans d'exploitation, même si la forêt est replantée.

²² Plan climat vaudois 2^e génération – page 49 et suivantes, LCI : art. 10

²³ Plan climat vaudois – pages 22, 23 et 30

²⁴ Plan climat vaudois – page 13

²⁵ www.foretsuisse.ch et OFEV Climat « la forêt et le bois 2022 », p. 41

Fin 2023, l'EPFL a publié les résultats d'un audit réalisé en 2022-2023 en rapport avec le premier PCV de juin 2020²⁶. Une étude réalisée par Statistique Vaud arrive aux mêmes conclusions²⁷: en appliquant à la lettre ce premier plan climat, la réduction de GES se limiterait à 8 % en 2050, soit ce que l'augmentation de la population du canton devrait émettre en plus (1 million d'habitant-e-s prévus en 2044 déjà selon Statistique Vaud, contre 846'000 fin 2023²⁸). Malheureusement, le bilan du PCV est une opération blanche et donc sans effet sur les émissions de GES à long terme!

b. Le transport

Dans son Programme de Gestion des Carrières (PGCar 2024), le Canton veut prioriser les projets qui peuvent être facilement reliés au rail.

Le gisement du projet du Sépey représente 8.2 millions de m³ de gravier²⁹, soit 6 à 8 ans des besoins pour le canton de Vaud. Cette exploitation prévue sur 30 ans représente 2.5 fois le volume de gravier extrait de la gravière des Délices à Apples (2016 – 2031).

En 2025, si le rail (MBC) peut transporter environ 70 % du gravier exploité aux Délices et remonter environ 40 % de matériaux d'excavation pour le comblement³⁰, le Canton annonce une part bien inférieure par rail avec l'exploitation d'une potentielle gravière à Ballens de taille double.

En effet, les promoteurs du projet annoncent un objectif de « 40 % par le rail »³¹ et par conséquent 60 % par la route. De plus, la charge utile de gravier à la descente en direction de Morges étant forcément plus importante qu'à la montée, la part des convois de gravats en direction de Ballens serait nécessairement plus faible.

Par souci de simplification et de réalisme, nous estimons qu'à peine un tiers (33 %) du gravier et un quart (25 %) des terres d'excavation ou gravats seraient transportés par le rail. Un simple calcul permet de constater que **22'000 à 25'000 camions** seraient lâchés chaque année sur les routes du district de Morges³².

Le transport de marchandises par poids lourds représente 18 % des émissions de gaz à effet de serre (GAS) liées à la mobilité dans le canton, soit 6 % des émissions territoriales³³. Les estimations de GES émis lors de l'exploitation

²⁶ Info RTS du 19 décembre 2023 et autres sites EPFL, Objectif Climat

²⁷ Plan climat vaudois – page 23

²⁸ Communiqué de presse du 8 juin 2021 : « Perspectives démographiques : un million de Vaudois en 2044 »

²⁹ Projet de gravière du Sépey, informations distribuées à la population de Ballens, décembre 2024

³⁰ MBC : <https://www.mbc.ch/marchandises> et 24 Heures : Le transport du gravier par le rail va bon train, Raphael Cand, 31.07.2017

³¹ Communication personnelle (Lecoultre SA)

³² Selon calculs de plusieurs membres de l'ASBBE

³³ Plan climat vaudois 2^e génération – page 104

d'une potentielle gravière à Ballens et du transport par la route sont de l'ordre de 7'500 à 10'000 tonnes CO₂éq/an (calculs basés sur un facteur d'émission pour poids lourds de 141 gCO₂éq./t.km)³⁴.

Dilemme insoluble? Choisir entre l'Économie et le Climat? Entre la fin du mois et la fin du monde comme certain-e-s se plaisent à le dire? D'autres invoquent l'intérêt de la nation: l'Économie avant tout! Mais qu'en est-il d'une économie moribonde dans un climat devenu invivable pour la plus grande partie de la population et en particulier pour les plus défavorisés? Ne faut-il pas réduire nos besoins pour assurer une économie pérenne et un avenir pour les prochaines générations? Cet enjeu s'inscrit dans un temps très long, de toute évidence.

Il ne faut pas prendre ce risque à la légère! Sauvons ce qui peut être encore sauvé... et sauvons nos forêts!

c. Externalisation des nuisances

Malgré un souhait très net du Canton de promouvoir le transport par le rail (42 millions de francs votés fin 2024 par le Grand Conseil pour les MBC pour 2 locomotives et des infrastructures)³⁵, il faut se rendre à l'évidence que la réalisation de ce vœu semble bien hypothétique.

Pourtant, dans son Plan climat, le Canton de Vaud préconise d'agir sur les causes³⁶ (PCV2 axe: réduction) et indique qu'une accélération des mesures est nécessaire³⁷.

La suite nous horrifie...

La traversée des communes se fera selon un plan bien établi pour alimenter pendant des décennies les plateformes à béton: celle de la Ballastière Ronchi, à Gland et H2M dans la zone industrielle de La Plaine entre Vufflens-la-Ville et Aclens, ainsi que la plateforme temporaire à Renens (GESMA), en prévision des travaux de la future gare de Lausanne.

Cela représente environ **100 camions par jour** et donc **200 passages de camions** (un aller ou un retour à vide). Le bourg historique d'Aubonne est déjà traversé quotidiennement par des dizaines de camions, et cela ne devrait pas s'arranger avec de tels projets. On estime qu'une grande partie des camions emprunteront le trajet Ballens — Lavigny — Aubonne pour se rendre à Gland³⁸.

Mais, qu'en est-il de la traversée d'autres agglomérations, comme Bière, Apples, Bussy-Chardonney, Denens, Cottens, Vullierens (passage étroit limité

³⁴ Quantis : Bilan des émissions de gaz à effet de serre du canton de Vaud (2019) – page 48

³⁵ Feuille des avis officiels, 17 décembre 2024

³⁶ Plan climat vaudois 2^e génération – page 14

³⁷ Plan climat vaudois 2^e génération – page 22

³⁸ Zérocamion (www.zerocamion.ch une association d'Aubonne) et Plan Directeur des Carrières PDCar2014 – pages 11 et 12 (Plan de trafic 2030)

à 40 km/h) ou Aclens? La plupart de ces villages ont des projets de ralentissement du trafic afin de répondre aux injonctions du Canton en matière de mobilité douce et aux demandes répétées des riverains agacés par les nuisances.

Par la loi, le Canton doit fournir les conditions qui permettent au secteur de la construction d'avoir accès aux ressources minérales nécessaires³⁹. On l'entend bien, mais pas à n'importe quel prix! Alors que les normes contre les nuisances sonores, celles relatives aux différentes sources de pollution (ozone, NO_x) ou sur la qualité de l'air (particules fines, poussières, microplastiques sous forme de particules de caoutchouc provenant des pneus des camions et des automobiles) ou encore sur la sécurité de la population (trafic, canicule) deviennent à juste titre de plus en plus sévères, comment le Canton peut-il être crédible si les agglomérations du Pied du Jura sont traversées par des hordes de camions?

Les promoteurs des projets de gravières rétorquent qu'il faut arrêter l'importation de gravier de France qui est transporté par camions (environ 40'000 trajets)⁴⁰. Le Canton, dans sa plaquette distribuée aux habitants de Ballens en décembre 2024, parle de 25 % de granulats naturels importés de France. C'est en partie inexact, car ce sont des roches calcaires dures concassées issues de carrières de Bourgogne, de Franche-Comté ou des Alpes qui sont importées par camions via Vallorbe, St-Cergue ou St-Gingolph. Ces granulats ne sont généralement pas destinés à la préparation du béton. On ne remplace pas des roches concassées utilisées pour les routes et les chantiers par du gravier local.

Afin de réduire notre dépendance aux roches calcaires dures concassées de France et donc réduire drastiquement nos besoins, il vaudrait mieux recycler ce qui peut l'être au lieu de tout enterrer systématiquement dans nos gravières. C'est un énorme gaspillage et il y a beaucoup à faire de ce côté-là...

Il faut également rappeler que 66 % des besoins en béton du Canton se concentrent dans la région de Lausanne, Morges et La Côte⁴¹. La frénésie immobilière dans cette région n'est plus à démontrer. Faut-il pour autant sacrifier nos forêts, le calme de nos villages?

Face à de telles injonctions contradictoires pour lutter contre le réchauffement du climat d'une part et les besoins insatiables de la branche de la construction et de l'économie d'autre part, la population est déconcertée et devient farouchement opposée à de tels projets disproportionnés. La résistance s'organise!

³⁹ Plan directeur des carrières PDCar 2014 – page 3 et Loi sur les Carrières, LCar1988

⁴⁰ Programme de Gestion des Carrières PGCar2024 – page 15

⁴¹ Programme de Gestion des Carrières PGCar2024 – page 26 (Figure 12)

d. Réduction de la consommation des ressources — économie circulaire:

Les granulats sont utilisés à raison de 82 % environ pour la production de béton, avec le ciment (12 %) et l'eau (6 %). C'est donc la ressource la plus importante. L'ensemble des besoins annuels du canton de Vaud représente environ 2.2 millions de m³ entre 2021 et 2023⁴², soit le volume de la pyramide de Kheops⁴³, tous matériaux de construction confondus, et 1 à 1.3 million de m³ de gravier pour le béton, dont environ 15 – 25 % proviennent du Léman et du lac de Neuchâtel, et la plus grande partie (85 – 75 %) de gravières terrestres et carrières⁴⁴.

Le Canton, via le PCV2 et le contre-projet direct à l'initiative « Sauvons le Mormont » met en exergue le besoin de créer une économie circulaire, de ménager les ressources, de changer nos modes de construction afin de réduire les besoins en gravier, en ciment, donc en béton. C'est un bel objectif et nous l'approuvons! Mais comment le Canton et l'industrie s'y prendront-ils? Rien n'est dit ou si peu sur les moyens techniques et financiers. Aucune limite n'est fixée, ni en volume, ni dans le temps. Ce sont des vœux pieux.

Le sentiment de la population est très partagé: une économie circulaire pour recycler les matériaux de construction, c'est bien et nécessaire. Aujourd'hui, 85 % du béton est déjà recyclé en Suisse et il y a encore une marge d'amélioration⁴⁵. Mais cette économie n'est pas circulaire pour les riverains des communes traversées par des centaines de camions chaque semaine. Une économie circulaire s'entend lorsque les matériaux sont transformés sur place, ou transportés sur quelques kilomètres, non pas sur des distances de plusieurs dizaines de kilomètres. Rien de nouveau! Nos ancêtres le savaient bien en démolissant une ancienne bâtisse: par nécessité, ils réutilisaient les pierres, les briques et les tuiles.

L'économie circulaire n'est pas la panacée, car elle n'implique pas de limites, de contraintes ou d'objectifs temporels. Il serait plus judicieux de parler aujourd'hui d'économie de la décroissance ou encore pour rester positif et constructif, d'économie de maintenance, voire d'économie de qualité⁴⁶.

L'équivalent de la pyramide de Kheops est arraché au sol vaudois chaque année pour la construction de sous-sols, caves, parkings, tunnels, bâtiments

⁴² Carrières, gravières, décharges et recyclage des matériaux de construction (2021 et 2023), compte-rendu annuel de la consommation, de la production et des réserves

⁴³ C. Baechtold, Les Vaudois et leur bac à sable magique, Heidi.news (2020)

⁴⁴ Programme de Gestion des Carrières PGCar2024 – page 32 et Carrières, gravières, décharges et recyclage des matériaux de construction (2014 - 2023), compte-rendu annuel de la consommation, de la production et des réserves

⁴⁵ www.beton2030.ch

⁴⁶ « Ralentir ou périr » de Timothée Parrique, 320 p. (2022)

industriels et bureaux. Le chantier de la future gare de Lausanne en est un bel exemple.

Cette quantité énorme de terres d'excavation ou de gravats est utilisée pour combler les gravières et les carrières du canton. Il s'ensuit logiquement un trafic très important de camions, car les besoins d'évacuer ces gravats ne coïncident pas avec les trajets du gravier. En conséquence, les camions font un transport à vide, soit à l'aller, soit au retour.

Les professionnels de la branche rétorquent que ce n'est pas économiquement viable d'éviter ces trajets à vide. Ceci est vrai dans un monde où l'énergie est bon marché et les ressources illimitées. Nous pouvons les comprendre, avec un prix de seulement 100.- à 120.- CHF par tonne de béton.

Le béton doit-il être nécessairement si bon marché? La part du coût du béton dans la construction d'un immeuble clé en main est d'environ 5-10 %⁴⁷. Un autre exemple: citons quelques belles réalisations où le béton est roi et a conduit à construire des monstres que nos descendants admireront: le musée des Beaux-Arts au label ultra écologique Minergie +++. Ce pôle muséal de Lausanne, Plateforme 10, a exigé l'utilisation de 9'200 m³ de béton⁴⁸. C'est l'équivalent de 500 camions de gravier et pas moins de 1'000 bétonnières. N'est-ce pas un magnifique exemple du gaspillage de nos précieuses ressources? N'est-ce pas au Canton, à nos députés du Grand Conseil de mettre rapidement fin à ce gaspillage, de proposer une meilleure solution pour une réelle économie circulaire et localisée?

5. En conclusion:

Dans le contexte qui nous préoccupe, il est judicieux de rappeler que la Confédération suisse a été condamnée le 9 avril 2024 par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) pour inaction climatique.

De plus, le Canton de Vaud annonce haut et fort le 11 novembre 2024 devenir membre de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature, siège basé à Nyon)⁴⁹. La main droite du Canton ignore-t-elle ce que fait la main gauche?

Dans son article paru le 10 octobre 2024, le journal La Côte annonce que « Les Vaudois veulent un canton vert »! Il s'agit du résultat d'un sondage mené par l'État de Vaud et qui révèle qu'une majorité de personnes « veulent vivre dans une localité calme, proche d'une ville et facilement accessible (34 %) » et que le

⁴⁷ Communication personnelle

⁴⁸ C. Baechtold, Les Vaudois et leur bac à sable magique, Heidi.news (2020)

⁴⁹ Communiqué de presse du 11 novembre 2024 « Le Canton de Vaud rejoint l'Union internationale pour la conservation de la nature »

« territoire vaudois doit être vert, naturel et agréable »⁵⁰. Est-ce que nous en prenons vraiment le chemin?

Ces projets de mégagravières sont d'un temps passé. Encouragés et approuvés par le Canton, ils créent au sein de la population concernée un sentiment de cacophonie, ils mettent en évidence des contradictions criantes et injustes, ils mettent en lumière des objectifs antagonistes qui suscitent l'incompréhension et l'inquiétude des riverains. La qualité de vie est impactée par des nuisances toujours plus nombreuses. Inondée d'injonctions contradictoires et agacée par les atermoiements des politiques, la population recherche de la cohérence de la part de l'État.

Pour toutes les raisons pertinentes évoquées ci-dessus, l'ASBBE, rejointe par de nombreuses citoyennes et de nombreux citoyens, demande l'abandon de tous les projets de gravières dans nos forêts du Pied du Jura.

6. Annexe: Espèces protégées

Espèces en danger, en danger critique d'extinction, vulnérables ou protégées

Dans le périmètre de la gravière ou à proximité (<1 km)

Différentes espèces d'amphibiens, comme les crapauds (accoucheur, commun, calamite, sonite à ventre jaune), grenouille rousse, rainette verte, tritons (alpestre, palmé, crêté), de chauve-souris (séroline commune, grand murin), de crustacés (écrevisse à pattes blanches), d'insectes parmi lesquels des coléoptères, des libellules (leste des bois, sympétrum jaune d'or), des papillons de jour (petit mars changeant, mélitée du plantain, turquoise de la globulaire) ou des orthoptères (criquet des mouillères, criquet ensanglanté, oedipode aigue-marine) et trichoptères.

Des reptiles (couleuvre à collier helvétique, coronelle lisse, lézard agile, lézard vivipare et lézard des murailles).

Des mammifères comme le lynx, le lièvre ou le putois.

Des orchidées sauvages protégées comme l'épipactis à larges feuilles, la listère à feuilles ovales, la platanthère à deux feuilles, la néottie nid-d'oiseau et d'autres espèces de plantes comme l'anémis des champs, l'œillet superbe, le millepertuis élégant, le trèfle doré, la spargote des champs, le miroir de Vénus, le grémil

⁵⁰ Communiqué de presse du 7 octobre 2024 : « C'est quoi le plan ? »

pourpre-bleu, la buglosse des champs, le bleuet, le séneçon des forêts, et des champignons comme l'entolome couleur de corbeau, (*Entoloma placidum*).